

GUIDE DU DOCTORAT **MESOPOLHIS**



Le MESOPOLHIS accueille chaque année des doctorant·es qui viennent y préparer leur thèse sous la direction d'un·e membre titulaire de l'unité (professeur·e des universités, directrice ou directeur de recherche CNRS, maîtresse ou maître de conférences habilité·e à diriger des recherches). La [formation doctorale](#) compte parmi les missions fondamentales de tout laboratoire à l'égard des doctorant·es préparant leur thèse sous son égide.

Outre les recherches conduites au titre du projet de thèse, la formation de ces chercheuses et chercheurs doctorant·es comprend la [participation active aux ateliers, aux séminaires et aux formations](#) qui visent tout à la fois à leur dispenser une culture scientifique et à les professionnaliser aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche (carrières académiques, centres d'études, R&D, métiers du conseil et de l'expertise, etc.).

Le présent guide vise à informer les doctorant·es et leurs directrices ou directeurs des droits et obligations qui les lient. Il revient également sur les modalités de l'[encadrement des thèses](#), sur les possibilités d'[aides financières](#) et la [représentation des doctorant·es](#) au sein des différentes instances liées au doctorat (Unités de Recherche (UR), Ecoles doctorales (ED), Associations...).

Par ailleurs, dès la rentrée universitaire, un « [Parcours découverte](#) » est proposé aux doctorant·es nouvellement arrivé·es afin de leur présenter les espaces et personnes ressources du laboratoire.

SOMMAIRE

I. La formation doctorale 01

Le Contrat individuel de formation doctorale (CIF)..... 01

Cadrage AMU

Dispositions particulières

Mode d'emploi du CIF AMU

Le CSI : dispositif de suivi du travail de thèse..... 02

L'organisation des Comités de suivi individuel (CSI)

Fin de thèse, soutenance et suite.....04

Rendu du manuscrit et organisation de la soutenance

Après la thèse : association à l'unité

II. Être doctorant•e au MESOPOLHIS 05

Le parcours découverte..... 05

Le parcours obligatoire de formation doctorale interne à l'UMR

MESOPOLHIS.....06

Les activités et événements de l'Unité auxquels participer..... 08

Les activités scientifiques liées aux axes

Les « rencontres » du MESOPOLHIS

Les « Journées du MESOPOLHIS »

Les sessions « Fabriques des thèses » des Journées du MESOPOLHIS

L'atelier doctoral

Les événements ponctuels

III. Financements 11

Financements auprès des écoles doctorales..... 11

Financements auprès du laboratoire 11

Autres sources de financement.....12

IV. Représentation des doctorant•es 13

Représentation au Conseil de laboratoire.....13

Assemblées générales.....13

Association des doctorant•es du MESOPOLHIS : MESODOC.....14

Représentation auprès des Écoles doctorales.....15

Représentation à la Commission scientifique de Sciences Po Aix.....15

I. LA FORMATION DOCTORALE

Le Contrat individuel de formation doctorale (CIF)

Cadrage AMU

En conformité avec la Charte du doctorat d'AMU[1] et l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, l'Université d'Aix-Marseille a mis en place pour les doctorant·es un « Contrat Individuel de Formation » (CIF) qui requiert d'effectuer et de valider un minimum de **100 heures de formations** pendant la durée de la thèse.

L'objectif est de répondre aux besoins des doctorant·es pour la réalisation de leur thèse et la poursuite de leur parcours professionnel, en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et de monter en compétences.

Les doctorant·es peuvent constituer leur portefeuille à partir des formations proposées par leur École doctorale[2] (ED) et la [Direction de la formation doctorale](#) (DFD). Il est également possible de valoriser des formations « hors catalogue », organisées par les Unités de recherche (UR) ou par des structures extérieures, et de valider des participations à des activités scientifiques (Journées d'étude, colloques) en veillant à respecter la répartition suivante :

- **50 heures de formations « scientifiques »** (disciplinaires et transdisciplinaires)
- **50 heures de formations « professionnalisantes »** (d'accompagnement à la poursuite de carrière)



Les doctorant·es salarié·es à temps plein, en CIFRE ou retraité·es peuvent, sur demande adressée à la Direction de l'ED, être dispensé·es des 50h de formations professionnalisantes.

[1] À retrouver en ligne : <https://www.univ-amu.fr/system/files/2023-01/Charte%20du%20doctorat%20AMU%202022%20VF.pdf>

[2] ED 67 : <https://ecole-doctorale-67.univ-amu.fr/> ; ED 355 : <https://ecole-doctorale-355.univ-amu.fr/>

Dispositions particulières

Deux formations - [Éthique de la recherche et Intégrité scientifique](#) -, proposées à distance en français et en anglais, sont obligatoires en 1ère année (= 20h la première année). À partir du 1er janvier 2025, une 3ème formation obligatoire, relative aux « [sciences ouvertes](#) », sera dispensée.

Mode d'emploi du CIF AMU

Les inscriptions aux formations proposées au catalogue doivent se faire obligatoirement via ADUM (<http://www.adum.fr>).

Des activités et formations « hors catalogue » sont possibles : elles doivent également être déclarées dans l'espace personnel ADUM et être accompagnées d'une [attestation de suivi](#) signée par l'organisateur.

+ voir II. Être doctorant·e au MESOPOLHIS, page 6 : « [Le parcours obligatoire de formation doctorale interne à l'UMR MESOPOLHIS](#) ».

Le CSI : dispositif de suivi du travail de thèse

L'organisation des Comités de suivi individuel (CSI)

Comme l'indiquent les textes réglementaires de référence, « *le doctorant est placé sous la responsabilité d'un directeur de thèse*[3] ». Mais, au-delà de l'accompagnement scientifique proposé par « *le directeur de thèse* », l'avancement et le suivi de la recherche doctorale s'effectuent au sein de l'École doctorale et de l'unité de recherche auxquelles ce dernier est rattaché.

La création d'un comité de suivi individuel (CSI) des thèses ne se substitue aucunement au contrôle et à la responsabilité exercées par les directrices et directeurs de thèse. Institué pour « *veiller au bon déroulement du cursus doctoral* », le CSI, qui se réunit obligatoirement avant chaque nouvelle réinscription universitaire jusqu'à la fin du doctorat, prend la forme d'entretiens organisés en 3 moments : « *présentation de l'avancement des travaux et discussions par le doctorant ; entretien avec le doctorant sans la direction de thèse ; entretien avec la direction de thèse sans le doctorant* ».

[3] Art. 16 de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Au cours de la première année d'inscription en thèse, la composition du CSI doit être remontée au laboratoire et aux ED de rattachement sur proposition des directrices et directeurs de thèse, en accord avec le ou la doctorant·e et en respect des règles fixées par l'École doctorale. Réuni dès la fin de la première année de thèse, **le premier CSI permet d'évaluer la bonne marche de la thèse sur la base d'un rapport rédigé par chaque doctorant·e.**

Ce rapport précise :

- 1) l'état de la revue de la littérature ;
- 2) le positionnement de la recherche vis-à-vis de cette dernière ;
- 3) la consolidation du protocole d'enquête et des principales hypothèses de recherche ;
- 4) les résultats et apports de la recherche.

Les membres CSI prodiguent des conseils destinés à améliorer le cadre de la recherche et l'insertion dans le milieu de la recherche. Pour les doctorant·es sans financement ou dont le contrat doctoral est clos, un point peut être proposé sur les perspectives de financement qui permettraient de bénéficier de meilleures conditions matérielles pour mener à bien la thèse. Le CSI est également un lieu propice pour faire remonter des demandes spécifiques de formation doctorale aux ED et à l'Unité de recherche.

Le CSI ne vise pas simplement à évaluer les conditions de la formation et les avancées de la recherche. Lors de cet entretien, le CSI « *est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse[4]* ».

Calendrier des CSI : entre juin et septembre selon les ED de rattachement.



Les CSI sont obligatoires pour pouvoir prétendre à une nouvelle inscription universitaire en thèse.

[4] *Ibid.*

Fin de thèse, soutenance et suites...

Rendu du manuscrit et organisation de la soutenance

Le dépôt du manuscrit de thèse (mis aux normes éditoriales en vigueur[5]) et la demande de soutenance sont présentées par les doctorant·es sur proposition de leur directrice ou directeur de thèse au moins 8 semaines avant la soutenance.

Le laboratoire prend en charge l'impression du manuscrit et la venue des membres du jury le jour de la soutenance de la thèse. Le déplacement des doctorant·es et leur « pot » restent en revanche à leur frais. La visioconférence demeure une mesure exceptionnelle.

Après la thèse : association à l'unité

Les doctorant·es peuvent obtenir le statut de chercheuses ou chercheurs associé·es pendant 2 ans après la soutenance, en respectant les consignes de signature. Les jeunes docteur·es peuvent ainsi formaliser leur association à des activités de recherche menées par ou avec le laboratoire.

[5] Voir modèle : <https://ecole-doctorale-352.univ-amu.fr/fr/preparation-depot-du-manuscrit-these>

II. ÊTRE DOCTORANT•E AU MESOPOLHIS

Durant votre formation, vous serez pleinement intégré•e à la vie du laboratoire (voir le [Guide pratique du MESOPOLHIS](#)). Comme l'ensemble des membres du MESOPOLHIS, vous bénéficiez du soutien de l'équipe d'appui et disposez d'**une page personnelle sur le site web de l'Unité, que vous devrez alimenter et actualiser afin que vos travaux soient valorisés**. Au même titre que les chercheuses et chercheurs titulaires, vous êtes inscrit•e dans les listes de diffusion de l'Unité et dans au moins un axe de recherche du laboratoire.

Ainsi, vous participerez activement aux **ateliers et séminaires** spécifiques aux doctorant•es ainsi qu'aux autres activités du laboratoire, en collaboration avec les chercheuses et chercheurs titulaires – en tant qu'organisatrices, organisateurs, intervenant•es ou discutant•es. Ces participations sont comptabilisées dans le CIF sur ADUM.

Le parcours découverte

Un **parcours d'accueil** est mis en place pour les nouvelles et nouveaux doctorant•es, dont le détail est disponible dans la [Rubrique Doctorat](#) de notre site internet. Il a pour objectif de vous faire rencontrer les membres de l'équipe et de vous familiariser avec les deux sites du laboratoire, l'Espace Philippe Séguin (EPS) et la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH).

Ce parcours est essentiel pour faciliter votre intégration et vous guider, par exemple, dans la création de votre page personnelle. La **feuille d'émargement** devra être signée et retournée, avant le mois de décembre de votre première année d'inscription administrative en doctorat, à l'équipe de Direction du MESOPOLHIS : mesopolhis-direction@univ-amu.fr.

Le parcours obligatoire de formation doctorale interne à l'UMR MESOPOLHIS

Pour vous accompagner dans votre professionnalisation à la recherche et vous offrir un meilleur accès à des formations directement en lien avec vos disciplines doctorales de rattachement (science politique, histoire, sociologie), MESOPOLHIS propose à partir de la rentrée universitaire 2024-2025 un parcours de formation spécifique à l'unité.

Tout·e doctorant·e inscrit·e au sein de notre unité doit ainsi valider **un forfait minimum de 30h** tout au long de son parcours doctoral, à choisir dans le cadre des formations dispensées par le laboratoire. L'organisation, les thématiques proposées et le volume d'heures à déclarer sur ADUM ont été pensés en accord avec le [référentiel](#) établi par le conseil de l'ED. L'UR délivrera les attestations demandées par les ED de rattachement.

Participer à un atelier de formation à la recherche mis en place dans le cadre du parcours doctoral

À chaque rentrée universitaire, un programme d'ateliers de formation à la recherche sera proposé aux membres de l'UR du MESOPOLHIS. Ces ateliers d'un format prévu entre 1h30 et 3h seront organisés sur site et/ou en distanciel pour faciliter l'accès des doctorant·es. Ils concerneront à la fois le bloc dédié aux formations professionnalisantes (préparation à la poursuite de carrière) et aux formations disciplinaires. **La participation à ces ateliers proposés par le laboratoire est fortement recommandée.** Ils constituent des espaces fondamentaux de la formation doctorale.

Exemples d'ateliers proposés : Publier une recension d'ouvrage, Préparer sa qualification, Faire une thèse en contrat CIFRE, Publier un article : échanges d'expériences, Valoriser ses publications dans le respect des droits d'auteurs, Panorama des méthodes d'enquêtes qualitatives, Se préparer à une audition de recrutement, etc.



Liste et date des ateliers à retrouver dans la [Rubrique Doctorat](#) de notre site internet

Validation ADUM : 3h par atelier

Intervenir à une journée d'étude ou un colloque organisé par le Laboratoire (formations scientifiques)

Validation ADUM : 7h

Coorganiser une journée d'étude ou un séminaire soutenu par le Laboratoire (formations scientifiques)

Validation ADUM : 20h

Participer à une séance des rencontres du MESOPOLHIS (formations scientifiques)

Validation ADUM : 3h

Discuter une séance des Rencontres du MESOPOLHIS (formations scientifiques)

Validation ADUM : 10h

Présenter sa recherche lors des Journées du MESOPOLHIS (formations scientifiques)

Validation ADUM : 3h

Co-organiser une séance « Itinéraire de recherche » (formations scientifiques)

Validation ADUM : 10h

Participation à un groupe de travail annuel de l'unité de recherche (formation professionnalisante)

Validation ADUM : 10h

Autres formations

Des équivalences sont possibles en fonction des autres activités que les doctorant·es pourraient accomplir et qui participeraient à la vie et à la dynamique scientifique du laboratoire (ex : médiation scientifique, science ouverte, participation aux auditions blanches pour les contrats doctoraux, etc.). Se rapprocher de la Direction du MESOPOLHIS pour toute demande (mesopolhis-direction@univ-amu.fr).

Les activités et événements de l'Unité auxquels participer

Les activités scientifiques liées aux axes

Chaque axe de l'Unité organise une série de séminaires étalés sur l'année universitaire auxquels les doctorant•es peuvent présenter leurs travaux en petits comités de spécialistes de la thématique ou discuter les travaux de collègues.

Axe 1. Socialisation, éducation et culture

Coordination : Nathalie Chapon et Heri Rakoto-Raharimanana

Axe 2. Migrations, mobilités, circulations

Coordination : Marc Bernardot, Théotime Chabre et Sylvie Mazzella

Axe 3. Religion et politique dans le monde contemporain

Coordination : Alix Philippon

Axe 4. Dynamiques socio-spatiales et mobilisations politiques

Coordination : Cesare Mattina

Axe 5. Violences, crises et conflictualités contemporaines

Coordination : Benoît Pouget

Axe 6. Normes, déviances, savoirs de gouvernement

Coordination : Audrey Freyermuth

Axe transversal. Images et sciences sociales

Coordination : Philippe Aldrin et Pierre Fournier

Axe transversal. Études urbaines

Coordination : Claire Bénit

Les « rencontres » du MESOPOLHIS

Complémentaires des séminaires d'axes, les Rencontres du MESOPOLHIS constituent avant tout un lieu d'échanges entre les membres du laboratoire.

Elles visent à nourrir une réflexion collective sur :

- les enjeux clés des métiers de la recherche
- les transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)
- les actualités scientifiques en résonance avec les thématiques du laboratoire

Organisées **trois fois par an**, ces rencontres privilégient l'invitation de chercheuses et chercheurs dont le travail peut ouvrir un débat stimulant, en mobilisant plusieurs champs disciplinaires représentés au sein du MESOPOLHIS.

Afin de préparer la discussion, les ouvrages des invité·es sont commandés en amont. Les doctorant·es qui le souhaitent peuvent proposer une recension, réalisée avec l'accompagnement du laboratoire.

Les « Journées du MESOPOLHIS »

Événement annuel, les journées du MESOPOLHIS constituent une session d'échanges interdisciplinaires et pluri-thématiques réunissant l'ensemble des membres de l'unité.

Cette École d'été propose plusieurs formules d'échanges et de discussions scientifiques autour de la fabrique des thèses, de conférences thématiques ou encore d'« Ateliers transverses » de formation à la recherche.

Les sessions « Fabriques des thèses » des Journées du MESOPOLHIS

Au-delà du CSI, l'Unité propose chaque année aux doctorant·es de participer aux sessions « Fabriques des thèses » des Journées du MESOPOLHIS (école d'été – généralement organisée en juin).

Ces sessions offrent aux jeunes chercheuses et chercheurs qui réalisent leur thèse au sein du laboratoire **l'opportunité de soumettre l'état d'avancement de leurs travaux à une discussion collective en interne**. C'est l'occasion pour eux de confronter leur approche, leurs méthodes et leurs hypothèses au regard d'autres chercheuses et chercheurs de l'Unité.

L'atelier doctoral

Séminaire autogéré, les doctorant·es du MESOPOLHIS peuvent proposer tout au long de l'année des espaces d'échanges selon des modalités définies par leurs soins, où des présentations très ciblées peuvent être organisées entre doctorant·es : discuter une lecture scientifique jugée capitale, exposer les premiers résultats de l'enquête (retour de terrain, campagne de dépouillement archivistique, formalisation du cadre analytique, etc.).

Les événements ponctuels

- **Le séminaire « Itinéraires de recherche »**

Les séances « Itinéraires de recherche » (IDR) réunissent l'équipe du MESOPOLHIS autour d'un chercheur ou d'une chercheuse en SHS dont les travaux intéressent les recherches conduites au sein de l'unité.

Si l'invitation peut se faire à l'occasion de la publication d'un ouvrage ou d'un article, l'esprit du séminaire IDR consiste à retracer l'itinéraire intellectuel et scientifique de l'intervenant·e, de revenir sur ses différents thèmes d'enquête, d'en saisir les continuités et les bifurcations (en termes d'objets, de terrains, de méthodes) en tentant de les recontextualiser dans la double transformation des phénomènes étudiés et du champ d'études de référence.

Pour chaque séance, la discussion est préparée et animée par une équipe composée de doctorant·es et/ou jeunes docteur·es et de titulaires du laboratoire.

- **Autres...**

Au gré des opportunités qui se présentent (passage dans la région d'un chercheur étranger, etc.), divers événements peuvent être organisés.

À suivre sur [l'agenda scientifique du laboratoire sur le site internet](#) ou à proposer à la Direction de l'Unité...

III. FINANCEMENTS

Financements auprès des écoles doctorales

Les ED 355 et 67 peuvent subventionner des déplacements pour des formations ou des interventions en France et à l'étranger. Chaque doctorant•e ne peut solliciter qu'**une subvention par année académique**, en accompagnant sa demande d'une lettre de soutien de la directrice ou du directeur de la thèse et d'un budget prévisionnel.

Le plafond de ces subventions évolue. Le secrétariat des Écoles doctorales 355 et 67 est disponible pour vous renseigner sur la hauteur de ces montants.

- Contact ED 355 : ORNETO Justine, justine.orneto@univ-amu.fr
- Contact ED 67 : PACHTER Emmanuelle, e.pachter@univ-amu.fr

Financements auprès du laboratoire

Le laboratoire peut apporter un soutien financier aux doctorant.es, post-doc et ATER concernant la participation à des manifestations scientifiques (séminaires, colloques, etc.), l'organisation de manifestations scientifiques, l'aide à la publication et à la traduction et la mobilité dans le cadre d'un terrain de recherche.

Toute demande de financement doit être motivée et, en fonction de la hauteur du montant demandé, elle sera examinée par le Conseil de laboratoire ou par la Direction. Chaque type de demande exige des documents spécifiques. L'équipe administrative du laboratoire pourra vous fournir plus de précisions.

L'ensemble des règles concernant les modalités de financement sont rappelées sur le site MESOPOLHIS : <https://mesopolhis.fr/demande-de-financement/> (contacter mesopolhis-gestionnaire@univ-amu.fr afin d'obtenir le mot de passe).

Autres sources de financement

Les doctorant·es bénéficiant d'un contrat doctoral peuvent obtenir un remboursement de **75% de leur abonnement de transport en commun** utilisé pour les trajets domicile-travail (dispositif de **Prise en Charge Partielle des Titres d'Abonnement – PCTA**). Pour cela, il faut se connecter via **FIDES** sur l'ENT.

Ce remboursement peut être cumulé avec le [Forfait Mobilité Durable](#).

Des charges d'enseignement peuvent être réalisées auprès des départements, quel que soit le statut du ou de la doctorant·e. Se renseigner auprès des responsables des Unités d'enseignement (UE).

En ce qui concerne les terrains éloignés des doctorant·es, des pistes de financement sont proposées par AMU ou par d'autres institutions et peuvent être sollicitées en complément.

IV. REPRÉSENTATION DES DOCTORANT·ES

Les doctorant·es sont représenté·es dans chaque instance consultative et délibérative de l'UR et leurs représentant·es ont un droit de vote.

Représentation au Conseil de laboratoire

Deux doctorant·es (et deux suppléant·es) du laboratoire, contractuel·les ou non, assurent la représentation des doctorant·es au Conseil de laboratoire. Ces personnes sont élues par l'ensemble des doctorant·es pour la durée d'un contrat d'unité (2 ans), mais avec la possibilité d'alterner, en organisant des nouvelles élections avant la fin du contrat d'unité. Les représentant·es sont chargé·es de faire le lien entre la direction du laboratoire et les doctorant·es.

Représentant·es des doctorant·es pour la période 2024-2026 : Léna Haziza et Victor Natalizio

Représentante des Post-doc et ATER pour la période 2024-2026 : Emily Lopez Puyol (en cours de renouvellement)

Assemblées générales

Les assemblées générales (AG) du laboratoire sont des instances délibératives et démocratiques, qui ont lieu **au moins deux fois par an**. Leur date est annoncée au moins un mois à l'avance. Chaque personne membre de l'UR peut proposer un point à l'ordre du jour, en amont ou au début de l'AG. Un compte-rendu est rédigé et validé à l'issue de chacune d'elle.

Association des doctorant·es du MESOPOLHIS : MESODOC

L'association MESODOC a pour objectif de rassembler et de représenter les jeunes chercheurs et chercheuses du laboratoire MESOPOLHIS afin de :

- Promouvoir la recherche en sociologie, science politique et histoire ainsi que dans tous les domaines scientifiques développés au sein du laboratoire MESOPOLHIS ;
- Favoriser les échanges scientifiques, académiques et culturels entre les doctorants et doctorantes du laboratoire MESOPOLHIS et l'extérieur, tout en assurant leur représentation, tant au sein du laboratoire que dans les différentes instances universitaires ;
- Communiquer toute information susceptible de les intéresser tant dans la perspective de la recherche que pour la construction d'un projet/activité académique ou professionnel ;
- Valoriser et promouvoir la formation doctorale, notamment en informant les doctorant·es concerné·es sur les conditions de déroulement de ladite formation ;
- Favoriser l'insertion professionnelle, renforcer le rôle des jeunes chercheuses et chercheurs dans la vie scientifique et académique du laboratoire MESOPOLHIS et dans d'autres institutions universitaires ou privées.
- Accueillir et intégrer les nouveaux doctorant·es afin de faciliter leur insertion dans la vie du laboratoire ;
- Favoriser les échanges, les rencontres et les partenariats entre doctorant·es.

L'association souhaite cependant souligner qu'il n'est pas de son ressort d'organiser des événements plus conséquents du type doctorales ou des retraites d'écritures. Elle peut cependant appuyer et accompagner les doctorant.e.s souhaitant organiser ce type d'événements ou rencontres et apporter un soutien logistique.

Contact : mesodoc.asso@gmail.com + groupe WhatsApp (envoyer un courriel pour être ajouté·e) – <https://mesopolhis.fr/doctorat/association-mesodoc/>

Représentation auprès des Écoles doctorales

Des représentant·es des doctorant·es sont également élu·es au sein des deux écoles doctorales pour siéger au Conseil scientifique des ED.

ED 67 : <https://ecole-doctorale-67.univ-amu.fr/fr/representants-doctorants>

ED 355 : <https://ecole-doctorale-355.univ-amu.fr/fr/doctorant/representants-doctorants> (contact : repdoced355@gmail.com)

Représentation à la Commission scientifique de Sciences Po Aix

Un·e doctorant·e est élu·e pour une durée de trois ans.



Attention : deux collèges électoraux.

Les doctorant·es contractuel·les peuvent demander leur inscription sur **la liste du collège B des enseignant·es** (élection des représentants au CA) dès lors qu'un service d'enseignement au moins égal au 1/3 des obligations d'enseignement de référence (21HTD) est accompli au sein de l'IEP. Si la demande d'inscription n'est pas formulée dans les conditions et délais indiqués dans l'arrêté 2020-30 du directeur, l'inscription se fait alors sur la liste du collège des usagers.

Les doctorant·es non-contractuel·les (ne remplissant pas les conditions ci-dessus) sont inscrit·es d'office sur **la liste du collège des usagers** (les élections des représentants étudiant·es auront lieu au début du mois d'octobre).

BIENVENUE AU MESOPOLHIS

Centre méditerranéen de sociologie,
de science politique et d'histoire
UMR 7064 | Aix-Marseille Université,
CNRS, Sciences Po Aix

mesopolhis.fr